

obe^a



LUNDI 16 JUIN 2025

www.obea.fr

L'évaluation des pratiques professionnelles dans le cadre de la V2014 - DPC

OBJECTIFS

- Clarifier les objectifs et enjeux liés à l'Evaluation des Pratiques Professionnelles
- Les exigences globales d'évaluation
- Identifier les étapes du déploiement d'un projet d'évaluation

PUBLIC

Animateur d'un projet d'EPP dans le cadre de la troisième itération de la certification sur la base du Manuel V2010, Équipe qualité chargée du support méthodologique et logistique aux groupes de projet

PROGRAMME

1-Le cadre réglementaire de l'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP)

- La loi du 4 août 2004 et le décret du 14 avril 2005
- Qu'est-ce que l'EPP : objectifs et enjeux
- EPP et développement professionnel continu (DPC)
- Rôle de l'HAS et articulation avec la V2014
- L'EPP dans le Manuel de certification

2-Processus d'évaluation : établir le dispositif d'évaluation

- Le choix du thème : objectifs, enjeux, pertinence & faisabilité
- La mise en place du dispositif, le dossier documentaire, élément de preuve et communication
- Les approches proposées par l'HAS
- Les méthodes d'évaluation associées
- Les actions spécifiques d'EPP attendues dans les critères de la référence 28
- La prise en compte des recommandations professionnelles existantes
- Plan d'actions correctives et le suivi de ces actions
- La mise en Œuvre effective, collecte puis analyse des données pour élaborer le plan d'actions correctives
- La valorisation du projet dans le cadre de la certification, de l'auto-évaluation et de la visite

3-La conduite des projets EPP

- La politique d'EPP (critère If) : sa formalisation, sa mise en Œuvre et son suivi
- Combien d'actions d'évaluation attendues ?
- Articulation avec la procédure de certification
- Élaboration du dossier documentaire du projet d'EPP, cycle inaugural et réitération

TOUTES LES SESSIONS